

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 MARS 2019

- COMPTE RENDU

FINANCES

2019-03-015 - EXAMEN ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE

Après présentation des comptes administratifs par Monsieur GOUPIL adjoint aux finances, **Monsieur le Maire rappelle qu'il ne prend pas part au vote. Il quitte la salle après avoir cédé la présidence de séance à Monsieur GOUPIL pour la durée de ce vote.**

PROPOSITION

Monsieur Jean-Paul GOUPIL propose au Conseil Municipal :

- 1- D'approuver le compte administratif 2018 dressé par le Maire concernant le budget principal de la commune.
- 2- D'approuver le compte administratif 2018 dressé par le Maire concernant le budget annexe de Jovence.
- 3- D'approuver le compte administratif 2018 dressé par le Maire concernant le lotissement des Coteaux de la Touche.
- 4- D'approuver le compte administratif 2018 dressé par le Maire concernant le lotissement du FLORET.

DECISION

Après avoir entendu la présentation de Monsieur GOUPIL adjoint aux finances le Conseil Municipal :

- adopte à l'unanimité le compte administratif 2018 dressé par le Maire concernant le budget principal de la commune.
- adopte à l'unanimité le compte administratif 2018 dressé par le Maire concernant le budget annexe de Jovence.
- adopte à l'unanimité le compte administratif 2018 dressé par le Maire concernant le lotissement des Coteaux de la Touche.
- adopte à l'unanimité le compte administratif 2018 dressé par le Maire concernant le lotissement du FLORET.

2019-03-016 - PRESENTATION ET VALIDATION DES COMPTES DE GESTION 2018 DU RECEVEUR MUNICIPAL

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes du Receveur concordent avec ceux de l'Ordonnateur :

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

PROPOSITION

La Commission des Finances propose au Conseil Municipal de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2019-03-017 - AFFECTATION DES RESULTATS 2018 – BUDGET DE LA VILLE

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE**Principes de l'affectation du résultat :**

L'affectation du résultat concerne la reprise du résultat consolidé de fonctionnement (résultat consolidé = résultat de clôture de l'exercice + report de l'exercice antérieur). Le résultat consolidé d'investissement fait quant à lui l'objet d'un simple report en section d'investissement (001). Si le résultat de fonctionnement est positif, il doit couvrir prioritairement le besoin de financement de la section d'investissement (titre au 1068). Le reliquat éventuel peut être affecté en réserve complémentaire d'investissement (1068) pour financer de nouveaux projets ou faire l'objet d'un report en section de fonctionnement (recettes 002). Le besoin de financement de la section d'investissement correspond au résultat consolidé de la section d'investissement de l'exercice, corrigé du solde des restes à réaliser (recettes moins dépenses).

Proposition d'affectation du résultat 2018 :

BUDGET VILLE DE LOUVIGNE-DU-DESERT	
Résultat net de la section de fonctionnement 2018	261 245,95
Report 2017	0,00
Résultat consolidé de la section de fonctionnement 2018	261 245,95

Résultat net de la section d'investissement 2018	-74 083,30
Report 2017	397 487,41
Résultat consolidé de la section d'investissement 2018	323 404,11

Recettes à recouvrer de l'exercice 2018	450 000,00
Restes à réaliser de l'exercice 2018	791 530,00
Solde des restes à réaliser de l'exercice 2018	-341 530,00

Calcul du besoin de financement de la section d'investissement	
Résultat consolidé de la section d'investissement 2018	323 404,11
Solde des restes à réaliser de l'exercice 2018	-341 530,00
Soit un besoin de financement de	18 125,89
Financement de la section d'investissement	18 125,89

Proposition d'affectation du résultat 2018 :	
Affectation obligatoire = couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	18 125,89
Reliquat disponible affecté comme suit :	
- affectation en réserve complémentaire d'investissement (compte 1068)	243 120,06
- affectation reportée en section de fonctionnement (compte 002)	0,00

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2019-03-018 - AFFECTATION DES RESULTATS 2018 – BUDGET DE JOVENCE

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE**Principes de l'affectation du résultat :**

L'affectation du résultat concerne la reprise du résultat consolidé de fonctionnement (résultat consolidé = résultat de clôture de l'exercice + report de l'exercice antérieur). Le résultat consolidé d'investissement fait quant à lui l'objet d'un simple report en section d'investissement (001). Si le résultat de fonctionnement est positif, il doit couvrir prioritairement le besoin de financement de la section d'investissement (titre au 1068). Le reliquat éventuel peut être affecté en réserve complémentaire d'investissement (1068) pour financer de nouveaux projets ou faire l'objet d'un report en section de fonctionnement (recettes 002). Le besoin de financement de la section d'investissement correspond au résultat consolidé de la section d'investissement de l'exercice, corrigé du solde des restes à réaliser (recettes moins dépenses).

Proposition d'affectation du résultat 2018 :

BUDGET JOVENCE	
Résultat net de la section de fonctionnement 2018	77 470,13
Report 2017	20 162,82
Résultat consolidé de la section de fonctionnement 2018	97 632,95

Résultat net de la section d'investissement 2018	-3 141,14
Report 2017	-81 439,64
Résultat consolidé de la section d'investissement 2018	-84 580,78

Recettes à recouvrer de l'exercice 2018	0,00
Restes à réaliser de l'exercice 2018	0,00
Solde des restes à réaliser de l'exercice 2018	0,00

Calcul du besoin de financement de la section d'investissement	
Résultat consolidé de la section d'investissement 2018	-84 580,78
Solde des restes à réaliser de l'exercice 2018	0,00
Soit un besoin de financement de	84 580,78
Besoin de financement de la section d'investissement	84 580,78

Proposition d'affectation du résultat 2018	
Affectation obligatoire = couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	84 580,78
Reliquat disponible affecté comme suit :	
- affectation en réserve complémentaire d'investissement (compte 1068)	13 052,17
- affectation reportée en section de fonctionnement (compte 002)	13 052,17

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2019-03-019 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2019

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE

Il est rappelé que les taux d'imposition actuellement en vigueur sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 15,65%
- Taxe foncière : 21,42%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâtie : 41,81%

PROPOSITION

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 28 février 2019, il est proposé, pour l'année 2019, le maintien des taux d'imposition appliqués en 2018.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2019-03-020 - PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2019 (BUDGET COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES)

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE

À la suite du débat d'orientation budgétaire du 28 février 2019 et après avoir entendu la présentation des budgets 2019 par Monsieur GOUPIL Maire adjoint aux finances ;

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal :

- 1- D'adopter le budget principal 2019 de la ville tel qu'il a été présenté ;
- 2- D'adopter le budget annexe 2019 de Jovence tel qu'il a été présenté ;
- 3- D'adopter le budget annexe 2019 du Lotissement de La Touche tel qu'il a été présenté ;
- 3- D'adopter le budget annexe 2019 du Lotissement du Floret tel qu'il a été présenté.

DECISION

Après avoir entendu la présentation de Monsieur GOUPIL adjoint aux finances le Conseil Municipal :

- Adopte par 23 voix pour et 1 abstention (Mme NOEL Marie-Laure) le budget principal 2019 de la ville tel qu'il a été présenté ;
- adopte à l'unanimité le budget annexe 2019 de Jovence tel qu'il a été présenté ;
- adopte à l'unanimité le budget annexe 2018 du Lotissement des Coteaux de la Touche tel qu'il a été présenté ;
- adopte à l'unanimité le budget annexe 2018 du Lotissement du Floret tel qu'il a été présenté.

2019-03-021 - OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE – CHOIX DE L'ORGANISME PRETEUR

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de Louvigné-du-Désert a lancé une consultation auprès de différents organismes bancaires pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie

PROPOSITION

Après analyse des offres la commission finances propose de contracter auprès de la Banque Postale une ouverture de crédit d'un montant maximum de 400 000 euros dans les conditions suivantes :

Il est précisé que la proposition commerciale de La Banque Postale en date du 19/03/19 fait partie intégrante de la présente délibération à laquelle elle est annexée.

- **Montant** : 400 000 €
- **Durée maximum** : 364 jours à compter de la date d'effet du contrat
- **Index applicable** : EONIA
- **Taux d'intérêt** : EONIA + marge de 0,860 % l'an. En tout état de cause et quel que soit le niveau constaté de l'index EONIA, le taux d'intérêt effectivement appliqué ne sera jamais négatif, l'emprunteur restera au minimum redevable de la marge telle qu'indiquée ci-dessus.
- **Base de calcul** : exact/360 jours
- **Commission d'engagement** : 600,00 EUR, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
- **Modalités de remboursement** : Paiement trimestriel à terme échu des intérêts. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
- **Frais de dossier** : Néant
- **Commission de gestion (frais de virement)** : Néant
- **Commission de non utilisation** : 0,100 % du montant non utilisé et tirage d'un montant minimum de 10 000€
- **Commission de confirmation** : Néant

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit Ligne de Trésorerie avec la Banque Postale et de procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit de la Banque Postale.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- De contracter auprès de la Banque Postale une ouverture de crédit d'un montant maximum de 400 000 € pour le financement de ses besoins ponctuels de Trésorerie,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit Ligne de Trésorerie avec la Banque Postale,
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit de la Banque Postale,
- De donner pouvoir à Monsieur Le Maire, ou Monsieur le Maire adjoint en charge des finances, de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes dispositions.

URBANISME**2019-03-022 - LE CLOS NOIR - ACQUISITIONS DE PORTIONS DE CHEMIN PAR MADAME HAREL MARYVONNE ET MONSIEUR MARTINE SEBASTIEN, MONSIEUR NOËL ANTOINE ET MONSIEUR MONGODIN BRUNO : RESULTAT DE L'ENQUETE PUBLIQUE****RAPPORTEUR : R. CHAUVEL****EXPOSE**

Conformément à la délibération du 20 décembre 2018, l'enquête publique relative à l'affaire citée en objet a eu lieu du 11 février au 26 février 2019, suivant les dispositions du décret n°76-921 du 8 octobre 1976. Monsieur GERARD, commissaire enquêteur, a rendu ses conclusions favorables à la vente des portions de chemin rural, situé au Clos Noir, au profit de : Madame HAREL et Monsieur MARTINE, de Monsieur NOEL et de Monsieur MONGODIN.

Monsieur AUBAULT a été missionné pour la réalisation du document d'arpentage.

PROPOSITION

Vu l'avis des Domaines en date du 15 mars 2019, il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner une suite favorable au projet visé ci-dessus au profit de : Madame HAREL et Monsieur MARTINE, Monsieur NOEL et Monsieur MONGODIN ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes notariés correspondants.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité

2019-03-023 - RUE DES ERABLES - VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL AU PROFIT DE MADAME CHALOPIN ET MONSIEUR DOLAIS, DOMICILIES IMPASSE DE GRAS D'EVE, A MELLE**RAPPORTEUR : JP. OGER****EXPOSE**

Le 21 février 2019, Madame CHALOPIN et Monsieur DOLAIS ont signé une promesse d'achat pour l'acquisition du terrain communal situé rue des Erables, à LOUVIGNE DU DESERT, cadastré section AD n°1029 et n°1030, afin d'y construire une habitation. Ce terrain a une superficie de 707 m². Par délibération du 30 mars 2015, son prix de vente avait été fixé à 30 euros le mètre carré. Le prix total à payer sera de : 21 210 euros.

Ce terrain est bordé à l'Ouest et au Sud d'une bande de terrain communale qui supporte les réseaux publics. Il a été convenu avec Madame CHALOPIN et Monsieur DOLAIS de passer une convention afin de déterminer l'usage de cette espace communal. La convention est jointe à la présente délibération.

PROPOSITION

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter la vente du terrain communal situé rue des Erables aux conditions reprises ci-dessus ;
- d'accepter la convention d'usage ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'usage d'une part, et l'acte notarié à intervenir d'autre part.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité

2019-03-024 - AMENAGEMENT DE LA RD 15 – ACQUISITION PAR LE DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUEE A LA ROCHE GAUDIN

RAPPORTEUR : JP. OGER

EXPOSE

Dans le cadre de l'aménagement de la RD 15, le Département d'Ille-et-Vilaine a été amené à élargir l'emprise de la voie au niveau du lieu-dit de « La Roche Gaudin ». Afin de régulariser la situation, le Conseil Départemental doit acquérir 32m² sur la parcelle section : ZB, n° 103 et de nature CE dont la contenance est de 759m². Le tarif proposé est celui fixé par délibération en date du 22 novembre 2018 soit 0,80 euro/m².

PROPOSITION

Vu la saisine du service des domaines en date du 6 mars 2019, il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter la vente de la parcelle communale section ZB, n° 103 d'une surface de 32m² et située au lieu-dit La Roche Gaudin,
- de fixer le tarif conformément à la délibération en date du 22 novembre 2018 à 0,80 euros/m², soit un prix total de 25,60 euros,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir et tout autre document afférent à cette affaire.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité

INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire fait part du calendrier des **prochaines réunions et manifestations** :

- **Conseil Municipal** : jeudi 16 mai à 20h30 ;
- **Commission finances** : jeudi 9 mai à 20h30 ;
- **Réunion PLU avec les partenaires associés** : mercredi 3 avril à 14h30. Madame LEE précise à cette occasion qu'il ne s'agit pas d'une réunion de travail de la commission urbanisme, mais d'une présentation du travail du cabinet d'étude aux partenaires publics associés.
- **Réunion publique PLU** : mardi 30 avril à 20h30 ;
- **Appel à projets « dynamisme des bourgs ruraux »** : comité annuel présentant le bilan de l'année écoulée et l'avancement du projet global, le 3 mai 2019 ;

- Monsieur le Maire annonce que le Docteur Besnard, salarié du centre hospitalier de Fougères, exerce désormais à la maison médicale de Louvigné-du-Désert dans le cadre d'un centre de santé qui doit être validé par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Il est présent pour des consultations le matin du mardi au vendredi et le mercredi en fin d'après-midi. Fougères Agglomération, propriétaire de la maison médicale a tout mis en œuvre pour faciliter son installation. Le Docteur Besnard a déjà noué des contacts avec les professionnels de la santé du territoire et il a des projets de partenariat qu'il souhaite développer avec eux pour les besoins de la population locale.

- Monsieur le Maire annonce qu'à partir du 1^{er} juin 2019 tout le territoire de Fougères Agglomération sera desservi par le service de taxi à la demande. Ce service permet à la population du milieu rural d'acheter des tickets à bas prix pour se déplacer en taxi dans le périmètre de l'intercommunalité.

Monsieur le Maire précise que les déplacements devront être localisés dans le secteur de résidence de l'usager, pour Louvigné les usagers pourront par exemple aller jusqu'à Saint-James (Manche). L'objectif de ce service étant de renforcer le lien social de proximité les usagers ne pourront donc pas acheter des tickets pour leurs déplacements médicaux ou leurs trajets domicile-travail.

Par ailleurs, le service est limité à 75 déplacements par an et par personne. Le prix du ticket est fixé à 4 € pour les 50 premiers titres et à 8 € de 51 à 75 tickets.

Une convention avec les sociétés de taxis du territoire sera signée par Fougères Agglomération. Pour l'usager, il suffira de faire une demande de ticket auprès de sa mairie ou du CCAS.

- Monsieur le Maire fait lecture du courrier envoyé à Néotoa qui soulève un certain nombre d'interrogations concernant les opérations d'aménagement prévues au Floret et dans les jardins du presbytère.

- Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal une idée soumise par des habitants d'organiser une journée citoyenne de nettoyage à Louvigné. Il est proposé que cette journée soit programmée en lien avec le passage de la Caravane Main Verte prévu en mai à Louvigné-du-Désert dans le cadre du Réseau Education à l'Environnement du Pays de Fougères (REEPF)

- Madame LEE informe l'assemblée que sur proposition de la commission d'urbanisme il sera proposé lors du prochain Conseil Municipal de dénommer officiellement le « Chemin du Dévouement » en conservant ce nom.

Le secrétaire
J. GUERIN

Le Maire
JP. OGER